

Relevé de décisions du Conseil d'Administration de l'Université Polytechnique Hauts-De-France
Séance du 10 octobre 2024

Étaient présents ou représentés :

Président du conseil d'administration	ARTIBA Abdelhakim
Personnalités extérieures :	LAMAC Sébastien
Collège A des professeurs des universités	ALBERT-MERCIER Cyrille DUBAR Laurent DUQUENNOY Marc FERGOMBÉ Amos MARCAL DE OLIVEIRA Kathia SEGALA DE CARBONNIÈRES Solange
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	BOCQUET Michaël ENJALBERT Simon MAATI Christine MASSA-TURPIN Isabelle RAHMOUN Jamila SZENDE Line VERHEYDE François
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	HOUVENAGHEL Stephan URBANIAK Rodolphe VANPOUILLE Caroline
Collège des Usagers	
Membres de droit	Monsieur le représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Lille Monsieur le Directeur général des services Madame l'agent comptable
Membres invités	HARMAND Souad Vice-présidente du conseil d'administration DE la BOURDONAYE Armel, Directeur de l'INSA HdF VARAGO Manuel, pour compte rendu
Ont donné pouvoir	LAGAE Veronique à DUQUENNOY Marc FONTAINE Geoffroy à LAMAC Sébastien ASSE Abdallah à FERGOMBÉ Amos SAYDON Laurence à MASSA Isabelle
excusés	ASSE Abdallah LEBAS Nathalie SAYDON Laurence CHAMARET Sandra FONTAINE Geoffroy

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers au site de Ronzier à 14h00.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14h 10.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2024

Monsieur le Président présente le relevé de la séance.

Décision

En l'absence de remarques, **le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le relevé de décisions.**

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Monsieur le Président présente pour information au conseil les personnalités extérieures qu'il a nommées suite à l'avis du comité d'orientation stratégique.

- Chercheur extérieur à l'UPHF : monsieur Abdellah ASSE ;
- Personnalité ayant exercé des responsabilités au sein d'une institution européenne : monsieur Dominique CATTET ;
- Personnalité issue d'une entreprise : madame Sandrine WILLIAUME, Centre hospitalier de Valenciennes ;
- Personnalité issue d'une entreprise : madame Pascale DUVERNE, Toyota Motors ;
- Personnalité issue d'une organisation patronale : madame Marie-Christine MORETTI ;
- Personnalité issue d'une organisation représentative des salariés : monsieur Geoffroy FONTAINE ;
- Personnalité diplômée de l'établissement n'ayant plus la qualité d'étudiant : monsieur Sébastien LAMAC ;
- Personnalité issue d'un établissement d'enseignement secondaire : madame Laurence SAYDON ;
- Personnalité issue du monde associatif : madame Nathalie Le CORRE, espace Pasolini.

ÉLECTION DU BUREAU

Monsieur le Président propose au conseil les membres qui suivent.

Il indique au conseil les nominations nouvelles par rapport au précédent bureau :

- Un deuxième vice-président du conseil d'administration, susceptible de remplacer le vice-présidente du conseil d'administration en cas de besoin et ayant un périmètre axé sur les partenariats et la culture ;
 - Un vice-président en charge du développement du secteur de la Santé, pour conduire la stratégie de l'établissement dans ce domaine.
-
- Madame HARMAND Souad, Professeure des Universités, Vice-Présidente du Conseil d'Administration ;
 - Monsieur HUFTIER Arnaud, Professeur des Universités, Vice-Président du Conseil d'Administration ;
 - Monsieur PETIT Dorian, Maître de conférences, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante ;
 - Monsieur MARKIEWICZ Éric, Professeur des Universités, Vice-Président du Conseil de la Recherche et de la valorisation ;
 - Madame CALLENS-DEBAVELAERE Dorothee, Professeure des Universités, Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante ;

- Monsieur KABILA Abdelhak Professeur des Universités, Vice-Président délégué aux ressources humaines ;
- Monsieur KABILA Abdelhak Professeur des Universités, Vice-Président délégué aux relations avec les territoires et les campus ;
- Monsieur BARBIER Franck, Professeur des Universités, Vice-Président délégué en charge du secteur Santé ;
- Monsieur PUDLO Philippe, Professeur des Universités, Vice-président délégué au Handicap, et pour une université durable et inclusive ;
- Monsieur ABED Mourad, Professeur des Universités, Vice-Président délégué au numérique, à l'innovation pédagogique et à la stratégie de projets ;
- Monsieur GRONDEL Sébastien, Vice-Président délégué pour l'alliance européenne EUNICE et de l'Europe.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la composition du bureau pour une durée de 2 ans.

**Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

ÉLECTION À LA COMMISSION DES STATUTS

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le responsable du service juridique. Il indique que, suite aux élections des membres du conseil d'administration au mois de juillet, les membres de la commission des statuts ont perdu leurs mandats, et qu'il convient de désigner de nouveaux membres.

Les candidatures reçues sont les suivantes :

1- collège des professeurs des universités :

Amos FERGOMBÉ
Cyrille ALBERT-MERCIER

2-collège des autres enseignants

Christine MAATI
Simon ENJALBERT

3- collège des usagers

Absence de candidature

4-collège des personnalités extérieures

Abdallah ASSE
Laurence SAYDON

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la composition de la commission des statuts.

**Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

STATUTS DU SERVICE DES SPORTS

Monsieur le Président donne la parole au responsable du service juridique.

Il présente au conseil l'objet des modifications proposées :

Intégration de représentants de l'Institut des Transversalités, des sports et de la santé au sein du conseil des sports, et harmonisation des mandats des membres du conseil et du directeur.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la modification des statuts du service des sports.

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

BUDGET RECTIFICATIF N2

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur des affaires financières. Il présente les éléments suivants :

- diminution de recettes à hauteur 73 193 euros, en raison d' une diminution de la prévision d'encaissements au titre des contrats ;
- augmentation de l'enveloppe de fonctionnement : + 29 810 € d'autorisation d'engagement et + 205 112 € en crédits de paiement ; cette augmentation est liée essentiellement à la hausse des prévisions de dépenses de fonctionnement au titre des maintenances et travaux de réaménagement des bâtiments ;
- Diminution de l'enveloppe de Personnel : 227 000 € en raison de la diminution des recettes pour les contrats et du transfert d'emploi et de masse salariale acté de l'UPHF vers l'INSA (-104 000 €).
- Augmentation de l'enveloppe d'investissement : 62 665 € d'autorisation d'engagement en raison des nouveaux projets pédagogiques, documentaires, informatiques et de recherche (dont RITMEA) ; et 52 062 € en crédits de paiement.

En synthèse :

Le budget rectificatif n°2 comporte un résultat prévisionnel à - 766 181 € (contre - 844 849 € au budget rectificatif n°1 2024).

La Capacité d'autofinancement augmente de 78 668 € pour se monter à 2 508 819 €.

Le budget rectificatif n°2 apporte 61 329 € au fond de roulement diminuant ainsi le prélèvement prévu au budget initial et fixant ce prélèvement à 4 286 388.

Le déficit du solde budgétaire s'accroît de 103 370 € pour se fixer à - 6 441 811€.

La trésorerie s'établit désormais à 24 660 937 €, mais des encours sur opérations pluriannuelles en cours de - 21 200 000 € gageant le point de chute de trésorerie du même montant et menant à un niveau de trésorerie projeté égal à 3,4 millions d'euros (24,6 - 21,2), soit environ 11 jours de fonctionnement à court ou moyen terme.

De plus, l'établissement envisage la rénovation des toitures des bâtiments du Mont Houy pour un coût estimé de 10 millions d'euros non financés. À terme, ce coût aura une conséquence sur la trésorerie sur les trois prochaines années.

Sur le plan des ressources humaines, l'établissement doit mener une réflexion sur l'adéquation entre les postes ouverts et la dotation de l'État pour la masse salariale, surtout eu égard aux départs en retraite des prochaines années.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le budget rectificatif n°2.

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

SOUTENABILITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente du conseil d'administration. Elle présente une étude relative à la soutenabilité financière de la prochaine offre de formation pour la période 2026-2030 dans un contexte de baisse des effectifs étudiants liée à la baisse démographique. Elle précise que le dossier est à déposer pour le 1^{er} avril 2025.

Sur l'année de référence 2022-2023, l'étude démontre que la charge d'enseignement ne baisse pas avec la même intensité que la baisse des effectifs, bien que le ratio Dizembourg est en baisse (en raison de ressources propres d'apprentissage en augmentation sur la période de référence).

Si on applique le taux d'encadrement national de 4.20 enseignant par étudiant, la baisse de la charge d'enseignement devrait être de 53 000 heures. L'enseignement est assuré par 51.5% d'heures complémentaires.

La projection pour 2030 montre la progression suivante :

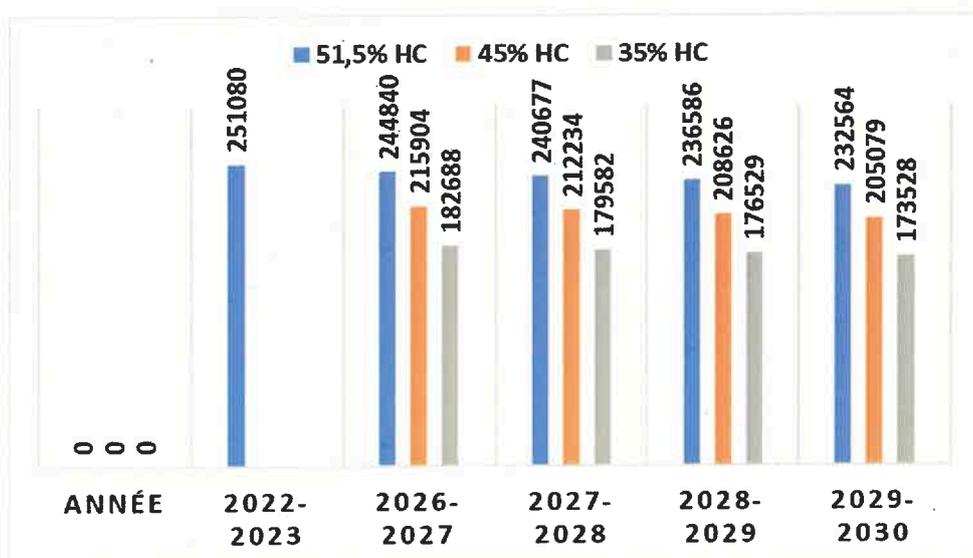
2022-2023 : 100 Mentions et 176 Parcours pour 10 694 étudiants

2026-2027 : 80 Mentions et 123 Parcours pour 10 694 étudiants

2029-2030 : 69 Mentions et 106 Parcours pour 9 200 étudiants

S'agissant des ressources, l'accent doit être mis sur la recherche de ressources propres privés.

L'ajustement de la charge d'enseignement dans une hypothèse de baisse de la démographie de 1,7% et du potentiel H/E établissement de 2022-2023 (23,54) est le suivant :



PRIME D'INTÉRESSEMENT

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-président de la recherche. Il présente un régime indemnitaire basé sur l'intéressement afin d'encourager le dépôt de candidature aux appels à projets « conseil européen de la recherche » ERC et à l'Institut Universitaire de France IUF et pour récompenser les lauréats de telles distinctions.

Le dispositif est mis en place à compter du 1er septembre 2024.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le dispositif d'intéressement.

**Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

CHARTRE DE DÉPÔT NUMÉRIQUE DES THÈSES

Monsieur le Président donne la parole à madame la directrice adjointe du service commun de la documentation. Elle présente les modifications de la charte initiale datant de 2012.

Les principales mises à jour sont les suivantes

Prise en compte du nouveau circuit de dépôt suite au passage à ADUM : le second dépôt de thèse est désormais obligatoire et conditionne la délivrance du diplôme

Prise en compte de l'arrêté de 2016 mentionnant la diffusion obligatoire des thèses à la communauté universitaire française

Mention de l'INSA Hauts-de-France

Précisions sur la confidentialité qui ne peut pas être illimitée dans le temps.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la charte.

**Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services. Il présente la demande de subvention de 85 000 euros qui sera versée en deux fois à part égales, dont le solde sur présentation des actions menées.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la subvention.

**Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

CAMPAGNE D'EMPLOI

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-président délégué au ressources humaines. Il présente au conseil la campagne d'emploi des enseignants du second degré, et un poste lié à l'agrégation de l'enseignement supérieur.

Il est précisé que les profils de poste du second degré sont ouverts pour des besoins particuliers et volume d'heures d'enseignement important.

Composante de Formation/ Etablissement composante	Nature du support	Postes mis à la campagne d'emploi
ISH	PR	Recrutement d'un PR CNU 02- Agrégation du supérieur
	PRAG/PRCE	Recrutement d'un PRAG/PRCE en Lettres Modernes
IUT	PRAG/PRCE	Recrutement d'un PRAG/PRCE en Science Eco. (Département GEA)
	PRAG/PRCE	Recrutement d'un PRAG/PRCE en Science Eco. (Département TCV)
	PRAG/PRCE	Recrutement d'un PRAG/PRCE en Génie Industriel spécialisé de la Qualité dans l'industrie (Département QLIO)
	PRAG/PRCE	Recrutement d'un PRAG/PRCE en Sc. Indus. de l'ingénieur option ingénierie électrique (Département GEII)
Postes UPHF en service partagé à l'INSA	PRAG/PRCE	Recrutement d'un PRAG/PRCE en Sc. Indus. de l'ingénieur Génie mécanique - mécanique (Département GIM)
	PRAG/PRCE	Recrutement d'un PRAG/PRCE en Mathématiques

02 : Droit public

Décision

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages exprimés la campagne d'emploi.

**Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1**

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Président donne la parole à madame l'agent comptable qui demande au conseil de bien vouloir admettre en non-valeur les créances suivantes :

CREANCES DIVERSES				
ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	SOLDE A PERCEVOIR	MOTIF
2023	Formation LP Appli Web DON Sacha. Contrat : 2022 INSA Hd/PLP APPLI WEB ET MOB 2022/2023 / 381_0/ Complément du taux horaire non pris en charge par OPCO Alias Période de formation du 01.09.2022 au 31.08.2023 Période facturée du 01.09.2022 au 31.12.2022	23/916/210023458/8328	1 227,50 €	Société en liquidation judiciaire : certificat d'irrecouvrabilité de la créance reçu le 03/07/24.
2023	Formation LP Appli Web DON Sacha. Contrat : 2022 INSA Hd/PLP APPLI WEB ET MOB 2022/2023 / 381_0/ Complément du taux horaire non pris en charge par OPCO Alias Période de formation du 01.09.2022 au 31.08.2023 Période facturée du 01.01.2023 au 31.03.2023	23/916/210023819/8328	937,50 €	Société en liquidation judiciaire : certificat d'irrecouvrabilité de la créance reçu le 03/07/24.
2024	Trop perçu de paie 2024	ORV300001145	1 845,06 €	Agent parti à l'étranger plusieurs courriers restés sans réponse
TOTAL CREANCES DIVERSES			3 810,06 €	

PRELEVEMENTS REFUSES DROITS D'INSCRIPTION				
ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	SOLDE A PERCEVOIR	MOTIF
2021/2022	Prélèvement 3e échéance Droit inscription	210021509	923,50 €	Fin de poursuite demandée par l'ordonnateur après fin du recouvrement amiable
2021/2022	Prélèvement 3e échéance Droit inscription	210021509	1 256,00 €	Fin de poursuite demandée par l'ordonnateur après fin du recouvrement amiable
2021/2022	Prélèvement 2e et 3e échéance Droit inscription	210021509	1 512,00 €	Fin de poursuite demandée par l'ordonnateur après fin du recouvrement amiable
TOTAL PRELEVEMENTS REFUSES			3 691,50 €	
TOTAL GENERAL DES DEMANDES D'ADMISSION EN NON VALEUR			7 501,56 €	

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les admissions en non-valeur

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

ANNEXE FINANCIÈRE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'INSA

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le contrôleur de gestion. Il présente au conseil une rectification d'une erreur matérielle du tableau des flux financiers avec l'INSA.

Éléments prévus dans la COM 2024

	Total COM 2023	Réalisation		
		Total COM 2024	dont Flux à réaliser	dont Flux réalisés
Participation de l'INSA HDF pour l'utilisation des services partagés sur les recettes FA et FC	1 416 459 €	1 821 795 €	1 515 249 €	306 546 €
Transfert à l'UPHF de la CVEC des étudiants dont l'inscription principale est réalisée à l'INSA HDF	92 474 €	144 888 €	144 888 €	
Paiement des prestations reprographie, téléphone, courrier et magasin	75 098 €	68 558 €	68 558 €	
Participation de l'INSA HDF au financement des modules polytechnique et d'ouverture 2022-2023	126 853 €	125 000 €	125 000 €	
Sous-Total 1	1 710 884 €	2 160 241 €	1 853 695 €	306 546 €

Éléments particuliers de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF

Fonctionnement 916 payé par l'UPHF pour l'INSA HDF	11 151 €	5 644 €	5 644 €	
Groupe spécifique Ingénieur Master Management et Administration des entreprises pris en charge par l'UPHF	74 375 €	66 767 €	66 767 €	
Compensations de services 2023-2024 et régul 2022-2023	60 627 €		0 €	
Droits d'inscription SCD	68 340 €	34 102 €	34 102 €	
MS payée 916 sur l'UPHF pour l'INSA	36 379 €	106 252 €	106 252 €	
Participation Colloque	2 720 €	0 €	0 €	
MastereSystèmes de Transports Ferroviaires et Urbains	11 805 €	0 €	0 €	
Participation augmentation des fluides	156 339 €	39 207 €	39 207 €	
Sous-Total 2	421 736 €	251 972 €	251 972 €	0 €

Éléments particuliers de l'UPHF vers l'INSA Hauts-de-France

Recettes Hestim 915	41 015 €	47 395 €	47 395 €	
Recettes Licence Olique 916	24 636 €	18 000 €	18 000 €	
Recettes (FA-FC) sur l'UPHF pour l'INSA	802 483 €	692 300 €	692 300 €	
Compensations de services 2022-2023	0 €	41 109 €	41 109 €	
RIPEC 2 payé sur l'INSA	20 768 €	86 170 €	86 170 €	
Taxe apprentissage 916 à reverser		62 718 €	62 718 €	
Participation frais déplacements Cambrai	7 093 €	8 845 €	8 845 €	
Sous-Total 3	895 995 €	956 537 €	956 537 €	0 €

Montant de la COM de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF (ST 1 + 2 - 3)	1 236 625 €	1 455 676 €	1 149 130 €	306 546 €
---	--------------------	--------------------	--------------------	------------------

Les membres du conseil recommandent que les frais de déplacements entre les différents sites soient remboursés de façon équitable pour tous les personnels.

Décision

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages exprimés le tableau financier.

**Pour : 20 voix
Contre : 1 voix
Abstention : 0**

CONVENTION EXPLOITATION IMTD

Monsieur le Président donne la parole au Directeur Général des Services adjoint qui présente une convention d'exploitation du bâtiment « Institut des mobilités et des transports durables » avec la filiale de l'Université VALUTEC.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la convention.

**Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 17h00.

Le 6 novembre 2024

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

